

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 19 | ABSENTS EXCUSÉS 04 | VOTANTS 20
OBJET : N° L 23-04/31-02/FI APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Étaient absents excusés : Josette DANIEL donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Valérie LEVERNIER donne procuration à Jacques BREILLAT, Séverine DECROCK donne procuration à Hicham TARZA. Jean-François LAMOTHE.

Le scrutin a eu lieu, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire présente l'exécution 2022 du Budget de la commune lequel peut se résumer comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 199 509,03	G	3 662 790,14
	Section d'investissement	B	640 640,84	H	1 413 862,40
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	199 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	838 348,18 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 678 498,05	= G+H+I+J	5 275 652,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	974 816,01	L	877 836,11
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	974 816,01	= K+L	877 836,11
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 199 509,03	= G+H+K	3 861 790,14
	Section d'investissement	= B+D+F	2 453 805,03	= H+I+L	2 291 698,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 653 314,08	= G+H+I+J+K+L	6 153 488,65

Accusé de réception en préfecture
038-213301088-20230424-123043102EL-DE
Date de télétransmission : 27/04/2023
Date de réception préfecture : 27/04/2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M Jacques BREILLAT, maire, s'est retiré au moment du vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal élit Jean-Claude DUCOUSSO pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE le compte administratif 2022

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 24 avril 2023
Le Maire
Jacques BREILLAT

